RETOUR D'EXPERIENCE SAISON FEUX DE FORETS 2022
Propositions d'AVENIR SECOURS
Syndicat majoritaire de l'encadrement des Services d'Incendie et de Secours

Octobre 2022

Avenir Secours

19 avenue Debourg 69007 LYON • Téléphone 04 72 80 53 73 • Télécopie 04 72 80 53 83
permanence@avenir-secours.com • www.avenir-secours.com

Cette année, dans un contexte opérationnel intense, tous les acteurs de la sécurité civile ont été applaudis pour leur engagement, leur professionnalisme et la capacité à faire front de longs mois durant.
Après la surmédiatisation estivale, le temps est à l'action politique pour mettre en œuvre toutes les annonces passées.
Dans une certaine confusion sur l'organisation du retour d'expérience, notre organisation appréhende une fois de plus, la faiblesse des propositions apportées par les différents protagonistes. L'État, pour sa part, et le fléchage de la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurances (TSCA) sur les conseils départementaux, les départements pour conserver la gouvernance et malheureusement, trop souvent, sans apport suffisant pour les Services d'Incendie et de Secours et pour finir les communes et EPCI qui contribuent de façon conséquente. Nous avons donc souhaité, en complément de notre livre blanc de 2017, et suite à notre participation aux auditions dans le cadre de la rédaction du rapport Fievet-Chassaigne, réaffirmer nos propositions tout en les adaptant à un contexte qui a évolué plus rapidement et dangereusement que prévu.

Avec ce document, nous souhaitons proposer un outil d'échange avec tous nos interlocuteurs, ministres, parlementaires, présidents de départements, de conseils d'administration, d'élus des différentes collectivités d'hexagone comme d'outre-mer, de directeurs mais aussi des personnels des services de la direction générale de la sécurité civile ou avec tous nos mandants répartis sur tout le territoire national !
Bonne lecture et gageons qu'ensemble, nous puissions donner aux services de secours les moyens de satisfaire ce légitime besoin de sécurité de nos concitoyens !

Le Bureau national

I. Les dispositions nationales

Quelques éléments de contexte :

SUR LE PLAN HUMAIN

Beaucoup s'accordent à estimer les sous-effectifs en sapeurs-pompiers volontaires à 60 000. Nous complétons avec une estimation du sous-effectif en sapeurs-pompiers professionnels entre 30 et 45 000.
Notre organisation syndicale propose la création d'une unité polyvalente d'intervention (feux de forêts, tous risques...) comprenant le recrutement de 1 200 sapeurs-pompiers professionnels pour activer au moins 400 personnes formées pour tout type d'actions, projetables en permanence. Pour rappel, un DASH (nous allons acquérir le 8ème) peut transporter 72 personnes.
Cette unité polyvalente permettrait de mutualiser et de partager les connaissances, tout en étant un appui conséquent toute l'année et pour toutes les catastrophes sur nos territoires. La solidarité jouerait tout son rôle et prendrait tout son sens.

SUR LE PLAN MATERIEL

La stratégie d'attaque des feux naissants par des moyens bombardiers d'eau doit demeurer et être étendue à l'ensemble du territoire.
Sur la lutte, nous le redisons, il y aura un « trou dans la raquette » par manque d'anticipation du renouvellement de la flotte nationale en canadair CL415. Il est impérieux de s'engager pleinement dans l'acquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau de grande capacité et sortir du système coûteux de la location. Il sera nécessaire de réfléchir à une stratégie sur la complémentarité des différents vecteurs.

SUR LE PLAN JURIDIQUE

Sur l'aspect préventif, il convient de renforcer la mise en œuvre et le contrôle des obligations légales de débroussaillement (OLD). Certains Services d'Incendie Territoriaux ont pu compter sur une aide de la Direction de la Protection de la Forêt Méditerranéenne mais cela n'a pas duré et le financement s'est considérablement réduit. Il permettait le financement d'agents en charge du contrôle (comme en Ardèche) avec une efficacité mesurable et reconnue. Ce dispositif doit être élargi à toutes les étendues forestières. Peut-être une mission pour les gendarmes verts ?
D'une façon plus précise encore, il conviendrait également de développer la cartographie des risques avec la création de pare-feu, de zone d'aide à la lutte, de zone de ralentissement et d'appui, sans oublier une réflexion rapide sur les zones de stockage des eaux destinées à la lutte.

Le financement des besoins de sécurité civile

Une fois de plus, le jeu de «ping-pong » entre l'Etat et les collectivités a débuté. Le premier revendique de se concentrer sur ses compétences régaliennes, comme la gestion des crises, les moyens aériens de la sécurité civile (avions bombardiers d'eau et hélicoptères) ou encore les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC). Les collectivités territoriales quant à elles, et par l'intermédiaire de l'Association des Départements de France (ADF), exhortent le gouvernement à les aider dans leurs efforts financiers. Le vote prochain du budget de l'État, le projet de loi de financement du ministère de l'Intérieur permettront-ils de subvenir à nos attentes ? Nous en doutons, entre la gestion de la consultation, les premières annonces, nous craignons que la prise de conscience des mois d'été ne se retrouve pas dans les engagements forts des décideurs.

Synthèse des propositions

Sur le plan humain :

- engager un plan pluriannuel sur 5 ans de 10 000 sapeurs-pompiers professionnels volontaires et professionnels, le dimensionnement global sur les effectifs en sapeurs-pompiers professionnels, là où nous estimons entre 45 000 et 60 000 recrutements supplémentaires sur 5 ans pour combler les carences en volontaires et l'épuisement du système ;
- remettre à niveau les crédits de la Direction de la Protection de la Forêt Méditerranéenne afin de réaliser les opérations de contrôle de l'application des obligations légales de débroussaillement.

Sur le plan matériel :

- renouveler et compléter le nombre de bombardier d'eau amphibie afin d'atteindre (+ 8) sur des capacités identiques au canadair ;
- relancer un plan ambitieux d'aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel de lutte ;
- favoriser la pratique du dispositif préventif terrestre (pour les SIS) et aérien (AAR) pour l'Etat ;
- généraliser l'emploi du drone dans les SIS pour la surveillance thermique des incendies, ainsi qu'en surveillance préventive ;
- développer de façon conséquente l'emploi du retardant terrestre.

Sur le volet stratégique :

- généraliser l'emploi du feu tactique ;
- généraliser le recours au brûlage dirigé pour diminuer les masses combustibles ;
- renforcer les moyens mécaniques de coupure de la masse combustible durant la lutte ;
- prévoir obligatoirement des zones de coupures dans les massifs forestiers ;
- repenser totalement la politique de prévention des feux de forêts au niveau national ;
- ne pas se laisser séduire par le concept du laisser-faire la nature pour que la forêt se reconstitue ;
- développer un modèle économique pour la forêt méditerranéenne en lien avec la filière bois-énergie et la production de pâte à papier (le pin méditerranéen est la meilleure fibre pour faire de la pâte à papier et remplacer le plastique à terme) ;
- redimensionner les pistes DFCI sur l'ensemble des massifs feux de forêts ;
- favoriser la mixité et les échanges de personnels dans les territoires très exposés aux risques incendies feux de forêts ;
- favoriser le recours à des flottes d'HBE ou d'ABE départementaux pour les SIS en période estivale.

En matière de recherche et développement, développer et financer des programmes de recherche sur :

- la protection respiratoire des personnels durant la lutte (étude de gilet léger de lutte avec micro-bouteille à très haute pression) ;
- le développement de camions français spécifiques à la lutte contre les feux en lien avec la Fédération Française des Métiers de l'Incendie ;
- favoriser l'innovation par des moyens terrestres lourds voire très lourds de lutte, tout en développant à la fois le recours à des moyens légers et agiles ;
- développer des unités puissantes d'alimentation en eau, fondées sur la très grande puissance et la grande longueur.

Conclusion

Il ne faut pas confondre anticipation et catastrophisme mais ce qui s'est déroulé cet été risque d'être la référence pour les années futures. Notre modèle doit évoluer, les moyens avec et aussi rapidement en intégrant l'augmentation des températures et des vitesses de feu, mais aussi l'impact sur les cibles. La recherche de la polyvalence des matériels et des personnels doit être recherchée pour rationaliser les coûts.

Afin de répondre aux exigences du changement climatique, il est urgent d'engager dès à présent les travaux d'une nouvelle loi de modernisation de la sécurité civile (MOSC2).

II. Le volet européen

Adhérent à la CESI (Conférence Européenne des Syndicats Indépendants) depuis 2009, Avenir Secours est en phase avec les travaux pilotés par la Direction Générale ECHO de la Commission européenne avec les états membres, et plus particulièrement, avec les propositions faites sur la montée en puissance des moyens de lutte contre les feux de forêts. Les propositions suivantes les complètent.

- dans l'attente de la livraison des CL 515, il est impératif de prolonger le dispositif rescEU transitoire jusqu'en 2030 et accroître sa capacité : NE PAS TOUT MISER SUR LES CANADAIRS qui ne seront livrés que trop tardivement par rapport au renouvellement de la flotte actuelle ;

- prépositionner, en saison feux, des moyens terrestres au sein de quatre états membres, dont la France, à l'instar de l'expérience pilote menée en Grèce à l'été 2022 ;

- augmenter la capacité de la future flotte aérienne rescEU, en accélérant l'acquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau et en maintenant un calendrier serré de livraison, en lien avec le constructeur De Havilland ;

- doter la flotte aérienne de gros porteurs transatlantiques permettant le transport de personnels et matériels en capacité d'atteindre plus de territoires lointains, et durant la saison des feux, être un complément utile à la lutte ;

- développer un plan d'action pour la prévention des feux de forêts, en s'appuyant notamment sur le *Knowledge network* ;

- élaborer un schéma européen d'analyse et de couverture des risques, (évoqué dans les conclusions du Conseil relatives à l'action de la protection civile européenne face au changement climatique – PFUE) ;

- s'appuyer sur le projet NEMAUSIJS, qui a pour objectif de modéliser un centre d'expertise européen sur le risque feux de forêts et d'espaces naturels ;

- continuer à développer et diversifier rescEU (plus de stockages de matériels et plus de capacités opérationnelles) ;

- doter le MPCU (Mécanisme de Protection Civile de l'Union Européenne) de personnels permanents dédiés à la coordination opérationnelle des interventions ;

- et enfin, créer un corps géré au niveau européen sur le modèle des garde-côtes.

Nos propositions

1

Créer un statut du sauveteur européen pour protéger tous ceux qui interviennent dans ce contexte, y compris pendant les périodes d'exercice (protection de tous les statuts : SPV, SPP, etc.)

2

Faire en sorte que les agents territoriaux qui s'impliquent dans le MPCU ne soient pas à la charge des Services d'Incendie Territoriaux ce qui représente un coût pour l'employeur !

3

Aider les Services d'Incendie Territoriaux afin de certifier des modules dans le cadre de la solidarité européenne ; des subventions de l'Etat seraient nécessaires

4

Faire en sorte, une bonne fois pour toutes, que l'État prenne le relai sur le plan assurantiel dès lors qu'un agent territorial est engagé en formation ou exercice pour le MPCU

5

Et pour finir, l'acculturation des cadres et les cours d'anglais à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP)

19 avenue Debourg 69007 LYON • Téléphone 04 72 80 53 73 • Télécopie 04 72 80 53 83
permanence@avenir-secours.com • www.avenir-secours.com

Images libres de droits.
© LARATTA 2022